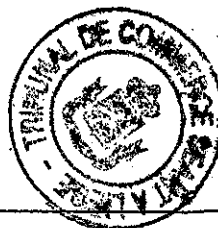


Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16065619*****29 AVR. 2016**

Greffe

Division LIEGE

N° d'entreprise : 0461.654.177**Dénomination**(en entier) : **PRODUCT & NEGOCE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme**Siège : Rue du Fond des Fourches, 41 à 4041 Herstal (Vottem)**

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par acte reçu par Maître Pierre GERMAÏ, Notaire à Liège, en date du 25 avril 2016, en cours d'enregistrement au 1er bureau d'enregistrement de Liège 1, il résulte que :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire pour la porter au troisième vendredi du mois d'octobre à 11 heures 30.

L'assemblée décide de modifier corrélativement le premier paragraphe de l'article 15 des statuts pour remplacer le texte de cet article par le texte suivant :

« L'Assemblée Générale ordinaire se réunit annuellement le troisième vendredi du mois d'octobre de chaque année, à 11 heures 30. »

DEUXIEME RESOLUTION :

A l'unanimité, l'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport du conseil d'administration reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Un exemplaire de ce rapport et un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente-et-un mars deux mil seize seront déposés au greffe du tribunal de commerce en même temps qu'une expédition des présentes.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de modifier l'objet social en remplaçant le texte existant de l'article trois des statuts par le texte suivant :

« La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, en tant que grossiste :

L'achat, la vente d'appareils, appareillages et matériels, et toutes installations en général, le tout dans le domaine électrique de construction mécanique, industriel, chaudronnerie, ainsi que dans le domaine du chauffage et ses dérivés.

Elle aura également pour objet l'achat, la vente et la location de tous véhicules neufs ou d'occasion, avec ou sans moteur, des pièces de rechange, ou destinées à être adaptées auxdits véhicules.

La Société pourra également faire tout ce qui se rattache à l'achat, la vente, l'échange, la location, sous-location, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, la division, le lotissement, l'administration, la gestion ou gérance de tous biens ou droits immobiliers ou immobilisés par nature ou par destination au sens le plus large du terme et de la loi.

Elle aura encore pour objet l'achat, la vente, le négoce ou la distribution de cercueils en carton et de matériel de pompes funèbres dans le sens le plus large du terme. Elle pourra également faire l'acquisition de funérariums.

En outre, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut notamment, s'intéresser par voies d'apport, de souscriptions, d'interventions financières ou par tout autre mode dans toutes sociétés ou entreprises belges ou étrangères, existantes ou à fonder, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien susceptible d'en favoriser l'extension et le développement. »

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

➤ Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère au président et au secrétaire du conseil d'administration tous pouvoirs afin d'exécuter les résolutions qui précèdent.

L'assemblée générale confère au Notaire soussigné tous pouvoirs pour assurer la publication au Moniteur belge du présent acte.

Pour extrait analytique conforme,

Déposée en même temps :

une expédition du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/04/2016.,

- un exemplaire du rapport du conseil d'administration,
- un exemplaire de la situation active et passive de la société,
- un exemplaire des statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature